



# SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80,82 rue de Montreuil - 75011 PARIS Tel : 01.44.64.64.44 Télécopie : 01.43.48.96.16  
E-mail : [snui@snui.fr](mailto:snui@snui.fr) - <http://www.snui.fr>

A PARIS., le 16 novembre 2006

## **Déclaration liminaire des représentants des personnels élus à la CAP n° 5. CAP de tableau d'avancement au grade de contrôleur principal. Année 2007.**

Monsieur le Président

La Direction Générale persiste à passer en force tout en affirmant une prétendue volonté de dialogue, mais le dialogue social ne doit pas consister en une simple addition d'heures de discussions sans écoute parachevée d'une communication auto satisfaite.

Comment le Directeur Général peut-il se réfugier derrière le fait qu'une partie des agents a reçu quelques euros de la Fonction Publique et que d'autres ont pu bénéficier d'un alignement positif de l'ACF pour justifier toutes les coupes sombres pratiquées sur les régimes indemnitaires ? Quel peut être l'état du dialogue lorsqu'un Directeur Général ironise sur un agent C qui percevra 70 euros de plus par an en le désignant comme gagnant alors que d'autres agents ont perdu 100, voire 150 euros, et par mois !

Comment le Directeur Général peut-il présenter son projet comme un simple ajout à la notion d'ancienneté alors que les textes existants permettent déjà au chef de service d'intervenir dans le mouvement local ?

La référence constante à l'entretien d'évaluation, seule procédure sans recours possible, est un signe révélateur des intentions du Directeur Général.

Concernant cette CAP, le SNUI tient à rappeler quelques considérations :

- il n'existe pas de barrage statutaire à l'accès au grade de contrôleur principal, ce qui signifie que la quasi-totalité des contrôleurs de 1<sup>ère</sup> classe pourraient accéder au grade supérieur. Ce n'est donc qu'un blocage budgétaire qui ralentit et retarde le déroulement normal de la carrière des contrôleurs de 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe.
- Avant la réforme de la notation, seuls étaient écartés les agents qui étaient en dessous d'une note minimale. Celle-ci traduisait une manière de servir durablement dégradée. Depuis quelques années, l'augmentation du nombre de baisses de note a relégué dans ce critère d'exclusion du tableau les agents dont l'activité est « critiquable ». La preuve est faite que les autres dossiers écartés n'est en fait constituée que d'agents « accidentés de la vie » ou ayant dû faire

face à des difficultés de santé le plus souvent. Depuis l'an dernier, et c'est encore accentué cette année, ce sont surtout des agents notés normalement, dont le Directeur connaît parfois les difficultés puisqu'il ne les écarte pas, qui se retrouvent exclus par la Direction Générale ! Cette volonté de garnir à tout prix ce critère est aujourd'hui encore plus infondée et injuste.

- Concernant la promotion au bénéfice de l'âge, nous avons toujours critiqué le fait qu'elle soit contingentée mais aussi qu'elle ne permette plus de recycler les vacances dans le grade, alors même que les départs sont certains. En restreignant cette année plus encore les critères de sélection, vous avez pour la première fois une liste largement inférieure aux possibilités. Aucun agent ne doit donc en être écarté, et nous pensons même (mais nous n'avons ni la ZPS intégrale ni la PAS pour pouvoir le démontrer) que d'autres encore auraient pu être inscrits à ce titre. Le critère d'excellence, qui - du point de vue de la Direction Générale et d'elle seule - pouvait se concevoir lorsqu'il y avait plus d'agents en ligne que de possibilités de promotion, doit être aujourd'hui largement relativisé : l'accession au grade de contrôleur principal ce n'est tout de même que l'aboutissement normal d'une carrière B, ce n'est pas une promotion par liste d'aptitude à la catégorie supérieure !
- Enfin, l'accession au grade terminal est d'autant plus indispensable pour tous que les contrôleurs de 1<sup>ère</sup> classe sont exclus de l'attribution de la prime de fin de carrière de 400 euros, ce qui est totalement scandaleux !

Les élus du SNUI observent que sur les sujets où il devrait être essentiellement question de l'amélioration de la situation des agents tel l'avancement de grade, la Direction Générale concentre la discussion sur l'exclusion au cas par cas et sur la restriction mécanique, ce qui évite de parler de l'essentiel : la nécessité d'un plan massif de promotion qui permette de replacer les agents en ligne dans le cadre normal des promotions statutaires.

Comment voulez vous que les agents puissent commencer à croire aux affirmations du Directeur Général si sur aucune de ces questions ils ne voient pas arriver la moindre ambition réelle. A chaque fois que la situation de quelques uns semble se rétablir, c'est au détriment d'un nombre au moins égal d'agents dont la situation se dégrade. Cette année le volume du tableau de CP progresse, mais c'est au détriment du concours dont la part diminue ! Et c'est ainsi sur tous les sujets : notation, mutations, carrières et promotions ! Au final, chaque agent sera plus perdant que gagnant sur la plupart de ces questions.

**Le mécontentement des agents est profond, et la fin de non-recevoir du Directeur Général n'est pas à la hauteur des attentes et des colères qui se sont et vont encore s'exprimer.**